Prévost, mercredi 30 novembre 2016

Dépôt par courriel à greffe@regie-energie.qc.ca et cc : info@cqlpe.ca

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec. Dossier : R-3964-2016

Madame,

Nous sommes de ceux qui se sont élevés contre l'installation de CI et avons, à ce jour, conservés notre compteur électromécanique et voici pourquoi;

Attendu que :

1) Jusqu'à ce jour, nous avons réussi en temps qu'opposants aux compteurs électromagnétiques de nouvelle génération à conserver notre compteur électromécanique qui a été installé par Hydro-Québec;
2) Nous ne voyons aucunement la nécessité de changer un compteur électromécanique jeune et de bon fonctionnement;
3) Depuis l'achat de cette propriété nous avons toujours et nous continuons de payer tous nos comptes d'électricité approvisionné par Hydro-Québec dès leur réception;
4) La Régie juge utile de réitérer que le choix d'un compteur doit notamment satisfaire aux critères suivants: être conforme aux normes de Mesures Canada et qu'il soit possible d'en assurer l'approvisionnement;
5) Le RAPLIQ indique qu'il entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012-2014. Selon cette personne intéressée, il s'agit d'un élément nouveau qui contredit l'argument du Distributeur quant à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques;
6) Nous soulignons l'importance pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter ces 181 500 compteurs électromécaniques encore disponibles.

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ et finalement nous exigeons que notre lettre soit publiée dans les Observations sur le site de la Régie, au dossier R-3964-2016.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Marc Lajoie
1249, chemin du lac Renaud
Prévost (Québec)
Courriel : marclajoie@gmail.com